

CERCLE SCOLAIRE DE CHATEL-ST-DENIS
1^{ERE} A 8^{EME} HARMOS



CHÂTELSTDENIS
Ville d'énergies

BULLETIN D'INFORMATION
ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

***** CONTIENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES *****

A LIRE ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER DURANT TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE

EGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET www.chatel-st-denis.ch
ET SUR CELUI DE L'ECOLE <http://chatel.educanet2.ch/info>



TABLE DES MATIERES

Introduction	1
Calendrier scolaire 2019-2020	2
Horaires des cours	3
Répartition des classes dans les bâtiments	4
Formation des classes	5
Matériel scolaire	5
Conseil des parents	6
Recommandations aux parents.....	6-10
Absences imprévues.....	6
Demandes de congé spécial.....	7
Rencontre avec les enseignants	7
Médicaments	7
Gymnastique.....	7
Piscine	8
Sports extérieurs.....	8
Répondeur pour les renseignements de dernière minute.....	8
Racket	8
Accès au périmètre de l'école	8
Circulation.....	8-10
Pédibus	11
Brigade des mineurs	11
Education routière	12
Santé	13-15
Contrôle médical	13
Contrôle dentaire	13
Information sexuelle et vie affective – Prévention d’abus.....	13
Poux	14
Service logopédie, psychologie, psychomotricité	15
Cours de langues	15
Cours de langue et de culture d’origine (LCO)	15
Cours de langue et culture portugaises pour enfants	15
Cours de langue gratuits pour personnes migrantes.....	15
Transports.....	16-21
Enseignement religieux confessionnel	21
Compensation des désavantages	21
Adresses utiles.....	22
Service des écoles.....	22
Responsable d’établissement	22
Inspectorat.....	22
Divers	22
Accueil extrascolaire	23-24
Devoirs surveillés	25-26
Atelier jeunesse	27
Sociétés culturelles et sportives pour les écoliers	28

Introduction



Chers Parents,

Dans cette brochure, nous avons souhaité réunir toutes les informations utiles relatives à l'école primaire, de la 1^{ère} à la 8^{ème} HarmoS.

Nous espérons que ce bulletin vous permettra d'avoir toujours sous la main les réponses à vos questions.

Les précisions relatives aux occupations scolaires de vos enfants vous seront fournies directement par les enseignant(e)s.

Les renseignements ponctuels seront à votre disposition sur répondeur, au numéro 021 948 22 05.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos enfants, un magnifique été et, d'ores et déjà, une excellente année scolaire 2019-2020.

La Responsable d'établissement
Le Service des écoles
Le Conseil communal

CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020

Dates des congés et vacances annuels :

Reprise des classes	JEUDI 29 AOÛT 2019
Relâches d'automne	LUNDI 21 OCTOBRE AU VENDREDI 1 ^{ER} NOVEMBRE 2019 Rentrée le lundi 4 novembre 2019
Noël	LUNDI 23 DECEMBRE 2019 AU VENDREDI 03 JANVIER 2020 Rentrée le lundi 6 janvier 2020
Carnaval	LUNDI 24 AU VENDREDI 28 FEVRIER 2020 Rentrée le lundi 2 mars 2020
Pâques	LUNDI 6 AU VENDREDI 17 AVRIL 2020 Rentrée le lundi 20 avril 2020
1 ^{er} Mai	VENDREDI 1 ^{ER} MAI 2020
Ascension	JEUDI 21 ET VENDREDI 22 MAI 2020
Pentecôte	LUNDI 1 ^{ER} JUIN 2020
Fête Dieu	JEUDI 11 JUIN 2020
Congé	VENDREDI 12 JUIN 2020
Fin de l'année scolaire	VENDREDI 03 JUILLET 2020
Rentrée scolaire pour l'année 2020/2021	JEUDI 27 AOUT 2020

*****PRECISION*****

Le 1^{er} Mai, les élèves ont congé pour aller chanter chez les habitants, selon une jolie coutume à laquelle notre canton est attaché. Au bon cœur des gens, les enfants reçoivent de petites récompenses.

Aucune demande de congé motivée par une prolongation des vacances ne sera acceptée (voir page 7).

HORAIRES DES COURS



Matin : de 08h00 à 11h35
Après-midi : de 13h30 à 15h10

L'accueil des élèves dans les bâtiments scolaires a lieu 5 minutes avant le début des cours.

Les élèves sont sous la responsabilité des enseignants 10 minutes avant et 10 minutes après les cours. En dehors de ce temps, ils sont sous la responsabilité de leurs parents.

En cas de sortie extraordinaire qui se terminerait avant 15h10, les enfants doivent dans tous les cas rester avec leur enseignant/e jusqu'à 15h10.

RECREATIONS

Matin : de 09h40 à 09h55

Après-midi : pas de récréation



CONGES HEBDOMADAIRES

Congés des élèves enfantines :

1 ^{ère} année HarmoS	2 ^{ème} année HarmoS
Lundi matin	Lundi après-midi
Mardi après-midi	
Mercredi	Mercredi après-midi
Jeudi après-midi	Jeudi matin
Vendredi après-midi	

<u>Présences enfantines</u>	Matin	Après-midi
Lundi	2 ^{ème} année	1 ^{ère} année
Mardi	1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	2 ^{ème} année
Mercredi	2 ^{ème} année	
Jeudi	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Vendredi	1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	2 ^{ème} année

Tous les élèves, de la 1^{ère} à la 8^{ème} HarmoS ont congé le mercredi après-midi.

Alternance : demi-jour de congé supplémentaire en 3H et 4H

Le demi-jour attribué à votre enfant vous est communiqué au début des vacances d'été.

Les élèves de 3^{ème} HarmoS ont congé le mardi matin **ou** le jeudi matin, durant toute l'année scolaire.

Les élèves de 4^{ème} HarmoS ont congé le mardi après-midi **ou** le jeudi après-midi, durant toute l'année scolaire.

REPARTITION DES CLASSES DANS LES BATIMENTS

Ecoles des Misets

1H-2H	Souag Wassila	079 839 08 58
	Genoud Anne	076 498 26 88
1H-2H	Armand Hayet	076 738 27 83
1H-2H	Büchler Deborah	079 390 46 36
	Pereira Lopes Oxana	076 565 06 02
4H	Philipona Virginie	079 294 15 20
	Bongard Jeanne	076 607 08 33
4H	Pétremand Lolita	079 452 20 81
	Gloor Virginie	079 680 35 62



Ecoles du Bourg et de l'Ancien-Bourg

3H	Brülhart Aurélie	079 577 63 61
3H	Jordan Angélique	026 470 06 14
	Richoz Laetitia	078 690 86 64
3H	Maillard Fabienne	026 918 58 42
	Loureiro Almeida Elisabeth	076 578 10 03
3H	Bunjaku-Fazliu Blerta	079 270 50 85
	Gremaud Sandra	076 565 06 02
4H	Gadiaga Anne	021 948 08 11
	Perroud Sylvie	021 948 00 15
4H	Uldry Aurélie	079 461 65 48
5H	Bourquenoud Monia	079 550 92 09
	Colliard Emilie	079 298 15 20
5H	Remy Alexandra	078 612 39 60
	Perroud Adrienne	077 446 78 56
6H	Braillard Patricia	079 818 68 53
	Perroud Adrienne	077 446 78 56
7H	Tena Fabienne	026 401 24 23
	Emonet Gaétan	079 607 95 52
7H	Genoud Nicolas	076 330 86 48
8H	Golay Romane	079 551 06 11
8H	Meyer Laura	079 607 47 78
8H	Seydoux Raphaël	079 407 88 75

Ecole du Lussy

1H-2H	Colliard Stéphanie	079 717 39 11
1H-2H	Tâche Sylvie	079 295 58 86
	Gloor Virginie	079 680 35 62
6H	Aeby Christine	021 948 01 60
	Tinguely Carole	079 698 14 79
6H	Avella Céline	021 948 93 92
	Guillod Annick	079 272 50 11
6H	JeanRichard Isabelle	021 948 83 49
	Grangier Fragnière Anne	079 353 14 81
7H	Décrind Charles	079 650 36 98
7H	Perroud André	021 948 84 83
8H	Bergmann Denis	021 948 04 36



Ecole de La Châteloise

1H-2H	Youmbi Laura	079 706 58 79
	Guillod Annick	079 272 50 11
1H-2H	Bossel Laurie	079 280 34 27
1H-2H	Borne Emilie	079 545 65 47
5H	Demierre Delphine	079 217 88 29
5H	Mottier Thibault	079 701 14 97

FORMATION DES CLASSES

La formation des classes 2019-2020 est de la compétence de la Responsable d'établissement et est approuvée par la Commune. Elle a eu lieu par tirage au sort. Ce dernier ne fera l'objet d'aucune révision. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Seules exceptions :

1. Les classes 1H-2H de l'école du Lussy sont remplies selon le lieu de domicile des élèves.
2. Les élèves 1H-2H d'une même fratrie sont réunis dans le même bâtiment.

MATERIEL SCOLAIRE



Merci de vérifier régulièrement le matériel de votre enfant et de le renouveler au besoin durant l'année scolaire.

POUR TOUS LES ELEVES, DE LA 1^{ERE} A LA 8^{EME} HARMOS

Tous les élèves doivent être équipés du matériel suivant :

Pour la classe :

- 1 paire de chaussons
- 1 sac d'école
- 1 plumier ou 1 trousse
- 1 tablier ou 1 chemise à longues manches pour le bricolage ou la peinture
- 1 gobelet en plastique solide ou 1 gourde pour boire en classe
- Doublures et étiquettes pour les livres et les cahiers

Pour le sport :

- 1 tenue d'éducation physique pour l'intérieur (les baskets ou pantoufles de gym doivent avoir des semelles claires)
- 1 tenue d'éducation physique pour l'extérieur
- Dès la 2H, 1 tenue de natation : 1 maillot de bain (pour les garçons : 1 slip de bain ou un caleçon court, dépourvu de poches), 1 linge de bain et 1 bonnet de bain (pour les cheveux longs), 1 paire de chaussures en plastique en cas de verrue plantaire
- Tenue et équipement ad hoc pour les sorties à ski
- Tenue adéquate pour les sorties à la patinoire

MATERIEL SCOLAIRE CONFIE AUX ENFANTS PAR L'ECOLE

Tout matériel perdu ou détérioré sera remplacé aux frais des parents.

CONSEIL DES PARENTS

Pour répondre à la Loi scolaire du 9 septembre 2014, la commune a mis en place un Conseil des parents, lequel s'est constitué le 24 septembre 2018.

Le Conseil des parents sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Le Conseil est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Le Conseil des parents n'a pas de compétence décisionnelle.

Liste des membres :

Nom et prénom	Rôle	Tél.
Morier Cécile	Présidente	079 631 64 30
Schwab Samuel	Vice-Président	078 800 11 00
Muller Claire	Secrétaire	077 441 75 82
Berthoud Muriel	Membre	079 302 44 05
Demierre Marion	Membre	079 712 12 63
Streit Fanny	Membre	078 788 97 09
Philipona Virginie	Enseignante	079 294 15 20
Seydoux Raphaël	Enseignant	079 407 88 75
Genoud Christine	Conseillère communale	079 245 50 83
Devaud Francine	Responsable d'établissement	021 948 23 58
Veri Florence	Cheffe du Service des écoles	021 948 22 09

Adresse électronique : conseilparents1618@gmail.com

RECOMMANDATIONS AUX PARENTS

ABSENCES IMPREVUES (ART. 39 RLS)

En cas maladie, accident, ou toute autre absence imprévisible, veuillez informer l'enseignant/e de votre enfant, le matin avant le début de la classe.

Un certificat médical est exigé à partir du 5^{ème} jour d'absence.

Lorsqu'un élève est absent sans excuse préalable, l'enseignant/e prend contact sans délai avec les parents, pour déterminer la cause de l'absence. S'il/elle n'y parvient pas, l'enseignant/e informe la Responsable d'établissement et alerte la Police communale, qui se rendra au domicile de l'enfant, avant tout pour s'assurer qu'il ne lui soit rien arrivé sur le trajet de l'école. Si l'enfant n'est pas retrouvé, la Police communale déclenchera un avis de disparition auprès de la Gendarmerie cantonale. La commune facture aux parents le coût du dispositif de recherche lorsqu'il y a eu négligence de leur part. Le prix forfaitaire s'élève à Fr. 100.-- par intervention.

DEMANDES DE CONGE SPECIAL (ART. 37 RLS)

Un congé peut exceptionnellement être octroyé à un élève pour des motifs justifiés (événement familial important, fête religieuse importante, événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement). Un Formulaire de demande de congé spécial, dûment rempli, signé et accompagné d'une pièce justificative, doit être envoyé suffisamment à l'avance, dès que le motif est connu, à la Responsable d'établissement. Ledit formulaire est à votre disposition auprès de la Responsable d'établissement ou sur le site internet www.chatel-st-denis.ch.

Les loisirs, voyages ou prolongements de vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié. Les demandes concernant des prolongements de vacances ou de week-end seront systématiquement refusées.

En cas de demande de congé de dernière minute, pour cas imprévisible (décès dans la famille, hospitalisation subite, etc.), vous pouvez vous adresser directement à l'enseignant/e titulaire, qui prendra l'avis de la Responsable d'établissement.

RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS

Les enseignants reçoivent les parents qui souhaitent s'entretenir avec eux sur rendez-vous, en dehors des heures de cours.

La Responsable d'établissement est à la disposition des parents en cas de litige ou problème persistant.

MEDICAMENTS

Aucun médicament ne sera donné aux élèves par le personnel enseignant.

En cas de maladie ou allergie nécessitant la prise d'un médicament dans le cadre scolaire, les parents sont tenus de prendre contact avec la Responsable d'établissement afin de convenir d'une collaboration.

Une trousse de secours est à disposition dans chaque bâtiment scolaire. Elle contient exclusivement quelques pansements et désinfectants, ainsi qu'une poche à glace, pour traiter les petites blessures et contusions.

GYMNASTIQUE

A la rentrée scolaire, les enseignants informeront les parents par écrit des lieux de rendez-vous pour les leçons de gym et de piscine.

Des chaussures de sport ne laissant aucune trace sur le sol sont obligatoires pour les leçons de gymnastique.

Les élèves de la 3^{ème} à la 8^{ème} HarmoS prennent une douche à l'issue des leçons de gymnastique. Les enfants veillent à ne pas mouiller leurs cheveux, par le port d'un bonnet de bain si nécessaire. Après la douche, ils se rhabillent avec des habits « civils » (et non avec leurs vêtements de sport).

PISCINE

Les cheveux longs doivent être couverts par un bonnet de bain.

Les garçons porteront un slip de bain ou un caleçon de bain court et près du corps, dépourvu de poches.

Dès la 7^{ème} HarmoS, les filles porteront un maillot de bain 1 pièce ou 2 pièces sport (sans attaches).

Les enfants porteurs de verrues plantaires sont invités à suivre un traitement avant la rentrée scolaire. Ils seront admis à la piscine à condition de porter des chaussures en plastique prévues à cet effet. Il en va de même pour les enfants s'y rendant en dehors des heures de classe.

Lorsque le climat se refroidit, veuillez munir votre enfant d'un bonnet. Le temps à disposition ne permet pas de sécher complètement les cheveux avant de quitter la piscine.

SPORTS EXTERIEURS

Le port du casque est obligatoire pour le ski, le surf, le vélo et le patinage.

REPONDEUR POUR LES RENSEIGNEMENTS DE DERNIERE MINUTE

Les renseignements ponctuels, liés aux sorties à ski, à la patinoire ou à d'autres évènements, seront à votre disposition sur répondeur, au numéro 021 948 22 05.

RACKET

Nous recommandons aux parents de ne pas donner de l'argent ou des objets de valeur à leurs enfants durant les heures scolaires, ceci pour prévenir les problèmes de « racket » durant la récréation ou sur le chemin de l'école.

ACCES AU PERIMETRE DE L'ECOLE

Le périmètre de l'école, à savoir bâtiments scolaires et cours de récréation, relève de la sphère communale. Durant le temps scolaire, ce périmètre est réservé au corps enseignant, aux élèves et au personnel devant y travailler.

CIRCULATION – DIRECTIVES DE LA POLICE COMMUNALE

Nous recommandons vivement aux parents de ne pas conduire leurs enfants en voiture à l'école. En effet, ce comportement augmente considérablement la circulation déjà très dense à ces heures et de ce fait apporte des dangers supplémentaires, pouvant être évités avec l'aide et le bon sens de chacun. **Merci de penser à la sécurité de TOUS les enfants et pas seulement de vos propres enfants.** Les parents qui devraient malgré tout, pour des raisons de distance ou autres, amener leurs enfants à l'école en voiture, voudront bien se référer aux recommandations suivantes :

- Les enfants scolarisés à l'école du Bourg ainsi qu'à La Châteloise seront déposés sur le Parc du PSS supérieur ou inférieur. Les parents prendront soin de rentrer complètement dans le parc et de déposer leurs enfants une fois arrêtés sur une place de stationnement, ceci dans le but de ne pas gêner le trafic. Si ces parcs sont complets, merci d'utiliser d'autres parkings du centre-ville et ne pas stationner hors case et gêner le trafic.

- Les enfants scolarisés à l'école des Misets seront déposés sur la **Place d'Armes, devant la Laiterie**. Les parents prendront soin de rentrer complètement dans le parc et de déposer leurs enfants une fois arrêtés sur une place de stationnement, ceci dans le but de ne pas gêner le trafic.
- Les enfants scolarisés à l'école du Lussy seront déposés sur la **Place de parc du Stade du Lussy**. Les parents prendront soin de rentrer complètement dans le parc et de déposer leurs enfants une fois arrêtés sur une place de stationnement, ceci dans le but de ne pas gêner le trafic.

Le parking du Centre Médical de la Veveyse est strictement réservé aux employés et visiteurs de l'établissement. Il est formellement interdit d'y stationner ou d'y déposer des enfants. Des contrôles seront effectués par la Police locale afin de garantir la sécurité des élèves.

Merci aux parents d'éviter au maximum les transports en voiture et de bien respecter les présentes recommandations, ceci afin d'améliorer la sécurité de tous !

Trajets sécurisés depuis le Parking du PSS Supérieur :

Pour l'école du Bourg, sortir du Parking et emprunter le trottoir le long de la Route du Bourg et traverser aux passages surveillés par des Patrouilleurs scolaires.

Pour l'école de La Châteloise, sortir du parking par le Chemin des Ebastements, puis suivre ce chemin jusqu'à La Châteloise.

Pour l'école des Misets, sortir du Parking par la Grand-Rue, puis suivre le trottoir et traverser au passage piéton devant l'Auberge des XIII Cantons, passage surveillé par une Patrouilleuse Scolaire Adulte, puis emprunter le passage des Arroux, Chemin de l'Eglise, Rte des Misets jusqu'à l'école. Depuis la sortie du passage des Arroux, Zone 30km/h.

Trajets sécurisés depuis le Parking du PSS Inférieur :

Pour l'école du Bourg, depuis le Parking, emprunter le Chemin des Ebastements jusqu'au passage piéton de l'école du Bourg, passage surveillé par des Patrouilleurs scolaires.

Pour l'école de La Châteloise, depuis le Parking, suivre le Chemin des Ebastements jusqu'à l'école La Châteloise.

Pour l'école des Misets, suivre direction La Châteloise, puis monter la Ruelle Thomas, emprunter le trottoir de la Grand-Rue et traverser au passage piéton devant l'Auberge des XIII Cantons, passage surveillé par une Patrouilleuse Scolaire Adulte, puis emprunter le passage des Arroux, Chemin de l'église, Rte des Misets jusqu'à l'école. Depuis la sortie du passage des Arroux, Zone 30km/h.

Trajets sécurisés depuis le parking de la Place d'Armes devant la Laiterie :

Pour l'école du Bourg, traverser la route au passage piéton devant l'Hôpital, passage surveillé par une Patrouilleuse Scolaire Adulte, monter les escaliers de l'Hôpital puis longer le parking pour arriver à l'école des Misets, ensuite Rte des Misets, Chemin de l'Eglise et Chemin de l'Oustand jusqu'à l'école du Bourg. Zone 30km/h depuis les Misets.

Pour l'école de La Châteloise, traverser la route au passage piéton devant l'Hôpital, passage surveillé par une Patrouilleuse Scolaire Adulte, monter les escaliers de l'Hôpital puis longer le parking pour arriver à l'école des Misets, ensuite Rte des Misets, passage des Arroux, traverser au passage piéton devant l'Auberge des XIII Cantons, passage surveillé par une Patrouilleuse Scolaire Adulte, puis suivre le trottoir de la Grand-Rue jusqu'à la Ruelle Thomas et ensuite suivre cette ruelle jusqu'à *La Châteloise*.

Pour l'école des Misets, traverser la route au passage piéton devant l'Hôpital, passage surveillé par une Patrouilleuse Scolaire Adulte, monter les escaliers de l'Hôpital puis longer le parking pour arriver à l'école des Misets.

Pour ces trajets sécurisés, merci de vous référer au plan figurant au verso du présent bulletin.

Information pour l'école du Lussy :

Les enfants qui ne bénéficient pas d'un abonnement de bus pour se rendre à l'école du Lussy et qui s'y rendront à pied depuis le centre-ville pourront le faire par le trajet sécurisé suivant : Depuis le centre-ville, se rendre sur la Route des Misets (selon lieu d'habitation), puis emprunter le Chemin des Crêts direction l'Univers@lle et suivre ensuite le Chemin de Crey-Derrey. La Route des Misets jusqu'à l'Univers@lle est une Zone 30 km/h, puis un trottoir borde la Route de Crey-Derrey, jusqu'à l'école du Lussy.

Information pour la Salle du Gym du COV ainsi que la Piscine :

Lorsque les enfants débutent ou terminent l'école par la Gym ou la piscine dans le secteur du Cycle d'orientation de la Veveyse, les recommandations ci-dessus restent valables et nous demandons aux parents de ne pas se rendre en voiture à proximité de la Salle du Gym du COV ou de la piscine. En effet, ce secteur est étroit et sans issue. Dès lors, il implique des manœuvres dangereuses. En outre, il est emprunté par plus de 700 élèves du Cycle d'orientation. De ce fait, il convient d'éviter absolument une augmentation de la circulation.

Patrouilleuses Scolaires Adultes :

La Commune de Châtel-St-Denis a mis un accent particulier au point de vue sécurité sur le chemin de l'école. Elle a notamment engagé des Patrouilleuses Scolaires Adultes pour assurer la sécurité aux passages piétons les plus empruntés par les enfants. Même si les Patrouilleuses Scolaires Adultes ont pour mission première de faire traverser les enfants, nous invitons les adultes empruntant les passages piétons lors de leur présence à respecter leur travail en traversant seulement lorsqu'elles leur ont donné le passage. Ceci également dans le but de donner le meilleur exemple à nos enfants.

Vélo, Trottinette, Rollers, Skate :

Les enfants qui se rendent à l'école soit en vélo, trottinette ou rollers le feront avec la plus grande prudence et sous l'entière responsabilité des parents. Ils prendront soin de descendre de la trottinette pour traverser au passage piéton et veilleront à ne pas gêner les piétons. De plus, nous vous rappelons que ces engins sont strictement interdits dans le périmètre de l'école.

Enfin, les élèves devant se déplacer pour suivre des cours de logopédie, d'ACT, de religion ou autre le font de manière individuelle, sans l'accompagnement de l'enseignant.



PEDIBUS



Une ligne Pédibus relie le quartier du Dally aux écoles du centre-ville. Selon un planning défini entre eux, les parents accompagnent tour à tour les enfants sur le chemin de l'école. Si vous êtes intéressés à y participer, vous pouvez joindre le **Conseil des parents**, au numéro 077 441 75 82 ou par courriel à conseilparents1618@gmail.com.

Le Pédibus, c'est tout simple, ça marche comme un vrai bus mais à pied !

Le Pédibus est une solution originale qui simplifie la vie des parents. Il contribue à assurer une meilleure sécurité des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école, à renforcer leur autonomie et à les amener ensuite à se déplacer seuls, à pied, en sécurité.

Entre voisins, les parents s'organisent et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins; ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leur disponibilité. Le Pédibus peut prendre en charge seulement certains trajets, selon les possibilités.

Sécurité, santé, convivialité, autonomie... et gain de temps pour les parents ! Une cinquantaine de lignes de Pédibus sont actives dans le canton de Fribourg! La coordination Pédibus Fribourg vous informe et vous soutien pour créer une ligne dans votre quartier: Contact et infos:

Coordination Pédibus Fribourg - Tél: 076 430 05 58 (lundi et jeudi)

fribourg@pedibus.ch - www.pedibus.ch

BRIGADE DES MINEURS - COURS DE PRÉVENTION DANS LES CLASSES

Chers parents,

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires!

Nos conseils de sécurité routière pour la rentrée scolaire

En tant que parents, vous avez un rôle primordial à jouer : éduquer votre enfant à la sécurité routière ! En montrant l'exemple, vous l'aidez à adopter un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences.



- Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles et la manière de les aborder ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- S'arrêter, regarder, écouter : c'est la méthode pour traverser !

A vélo, pas avant l'âge

Même si la loi autorise les enfants dès 6 ans à circuler seuls sur les routes principales, ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables de réagir correctement dans toutes les situations ni de coordonner leurs mouvements pour effectuer une présélection.

- Seuls les vélos équipés selon les exigences légales sont admis sur la route ;
- Porter un casque réduit fortement le risque de blessures graves à la tête ;
- Les trottoirs sont réservés aux piétons. On ne peut les emprunter qu'en poussant son vélo !



Etre vu



Si le conducteur avait 1 seconde de plus pour réagir, un accident sur deux pourrait être évité.

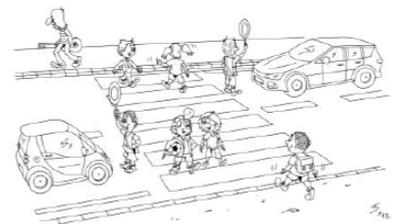
- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et contrastés ;
- Par faible luminosité, des accessoires réfléchissants sont perçus à 100m déjà.

Pensez-y lors de vos prochains achats (veste, chaussures, sac,...) !

En voiture

Renoncez au maximum à votre rôle de parents taxi : chaque véhicule constitue un danger de plus.

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,... sans oublier que les places les plus sûres sont à l'arrière ;
- Ne vous garez pas n'importe où et n'importe comment, mais utilisez les places prévues. Faites descendre ou monter votre enfant du côté du trottoir ;
- Cédez toujours la priorité aux piétons en vous arrêtant complètement ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE

Education routière

+41 26 305 20 30

www.policefr.ch

SANTE

Les contrôles organisés, dentaire et médical, sont obligatoires, excepté pour les élèves présentant une attestation du dentiste ou médecin traitant déclarant contrôler régulièrement l'enfant.



CONTROLE MEDICAL

Avant l'entrée à l'école primaire, soit durant leur 2^{ème} année d'école enfantine, les enfants doivent subir un examen médical auprès d'un des médecins scolaires officiels, à savoir les Docteurs Xavier Onrubia ou Thierry Guéron (aux frais de la Commune) ou d'un médecin du choix des parents (aux frais de ces derniers). **Le médecin remplira une carte de santé que l'élève présentera à son enseignant/e à son entrée à l'école primaire (3^{ème} HarmoS).** Les parents d'élèves en classe enfantine reçoivent un courrier à ce sujet au début de l'année scolaire, de la part de l'administration des écoles.

Une visite médicale est organisée à l'attention des élèves de 7^{ème} HarmoS auprès des médecins scolaires officiels, à la charge de la Commune. Dans le cas où des parents refusent cette visite, ils doivent faire suivre l'examen requis auprès d'un médecin de leur choix, à leurs frais.



CONTROLE DENTAIRE

Chaque année scolaire, un contrôle dentaire est organisé à l'attention des élèves. Celui-ci est financé par la Commune. Les parents et les enseignants sont informés des noms des élèves qui doivent suivre un traitement, auprès du dentiste du choix des parents, à la charge de ces derniers ou du représentant légal. Une attestation prouvant que les soins nécessaires ont été prodigués doit être présentée à l'enseignant/e.

Selon les Règlement et barème relatifs à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, les parents ont la possibilité de solliciter une subvention communale pour les soins dentaires de leurs enfants. Lesdits règlement et barème sont disponibles sur le site internet communal ou auprès du Service des écoles.

INFORMATION SEXUELLE ET VIE AFFECTIVE – PREVENTION D'ABUS

Une information sur le développement psychoaffectif et la sexualité sera donnée par une formatrice du Planning familial aux élèves de 2^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème} HarmoS. Une soirée d'information à l'attention des parents sera préalablement organisée afin qu'ils prennent connaissance du travail qui sera effectué en classe et d'échanger autour de ce sujet sensible.

Poux

Pourquoi moi ?

Contrairement à une idée reçue, les poux de tête ne sont pas le signe d'un manque d'hygiène. Ils peuvent élire domicile sur n'importe quelle chevelure. S'ils ont la réputation de privilégier la population enfantine, ils n'en dédaignent pas pour autant les têtes d'adultes. Ce sont des insectes sans ailes et qui ne sautent pas comme leurs cousines les puces. Il leur faut donc un *contact direct* pour passer d'une tête à l'autre et ils ne manquent pas la moindre occasion pour changer d'hôte : frôlement de cheveux, peigne, brosse, bonnet, écharpe, oreiller...

Quel signal d'alerte ?

Des *démangeaisons intenses* du cuir chevelu doivent impérativement faire rechercher des poux ou des œufs (lentes) que l'on identifie par un examen minutieux des endroits stratégiques. Ces endroits se situent derrière les oreilles ainsi que vers la nuque. Les lentes ressemblent à des pellicules à la seule différence qu'elles collent aux cheveux. Il faut savoir par ailleurs que les poux se reproduisent de manière plus importante au début de l'automne et du printemps.

Comment s'en débarrasser ?

Votre pharmacien vous proposera un produit adapté. Point essentiel : afin d'éradiquer toutes les générations de poux en train de se constituer, il est important de bien suivre les recommandations de la notice d'emballage. Les traitements doivent être répétés une à deux fois, car les lentes sont inaccessibles aux produits pendant les 8 premiers jours de leur maturation.

En cas de récurrence, informez le pharmacien du produit déjà prescrit afin qu'il vous fournisse un autre principe actif.

Comment éliminer les lentes mortes ?

Même mortes, les lentes restent fermement attachées aux cheveux. Leur persistance ne signifie donc pas que le traitement s'est avéré inefficace, et souvenez-vous qu'une lente n'est vivante que sur les deux premiers centimètres du cheveu. Malgré l'efficacité des produits anti-poux, l'élimination des lentes mortes demeure une tâche fastidieuse et ardue. Elle se fera à l'aide du traditionnel peigne fin ou par la technique de l'épouillage consistant à faire glisser chaque lente le long du cheveu à l'aide des ongles.

Comment les éviter ?

Selon les directives du médecin cantonal, il est conseillé de traiter tous les membres de la famille d'une personne contaminée. Le lavage des taies d'oreiller et housses de duvet est conseillé par mesure d'hygiène. Les poux dans la literie ne peuvent pas contaminer quelqu'un. Ceci est également valable pour les peluches ou les canapés.

Il n'est pas nécessaire de couper ou de raser les cheveux, pour autant que le traitement ait été appliqué correctement.

Les enfants contaminés par les poux peuvent fréquenter l'école. Toutefois, ils doivent être traités afin d'éviter de contaminer d'autres enfants.

SLPP-GV : Prises en charge thérapeutiques en logopédie, psychologie et psychomotricité. Notre service a deux antennes principales, une à **Romont** (y.c. administration) et une à **Châtel-St-Denis**. D'autres lieux de thérapies se trouvent dans les cercles scolaires des deux districts.

Les thérapeutes interviennent uniquement sur demande des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant/e. La demande d'intervention doit être faite au moyen du formulaire « fiche 124 » disponible sur notre site internet suite à un contact préalable avec un(e) de nos thérapeutes.

Le directeur du SLPP-GV décide ou non de la gratuité de la prise en charge.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour une prise en charge de votre enfant ainsi que le nom des thérapeutes par cercle scolaire et leurs numéros de téléphone sur notre site internet www.slpp-gv.ch.

COURS DE LANGUE

COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/loc.

COURS DE LANGUE ET CULTURE PORTUGAISES POUR ENFANTS



L'ambassade du Portugal organise des cours de langue et culture portugaises. La personne de contact pour Châtel-St-Denis est M. Francisco Castro (076 365 62 11).

COURS DE LANGUE GRATUITS POUR PERSONNES MIGRANTES



La Croix-Rouge fribourgeoise propose des cours de langue gratuits pour personnes migrantes, à Châtel-St-Denis.

Si vous souhaitez améliorer vos connaissances en français afin de mieux communiquer dans les situations quotidiennes de votre vie en Suisse, contactez la Croix-Rouge fribourgeoise au 026 347 39 40.

Site internet : www.croix-rouge-fr.ch

TRANSPORTS



INFORMATIONS GENERALES

Selon l'article 17 de la Loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire et les articles 10 à 15 de son Règlement du 19 avril 2016, les élèves ont droit à un transport gratuit dans la mesure où celui-ci est reconnu. Un transport d'élèves de l'école primaire (1^{ère} à 8^{ème} HarmoS) est reconnu si les élèves ont à parcourir une distance d'au moins 2.5 km pour se rendre à l'école ou, sans égard à la distance à parcourir, si la circulation piétonnière est particulièrement dangereuse.

Tout enfant qui prendrait un bus dans lequel il n'est pas prévu doit être annoncé à Mme Florence Veri, cheffe du Service des écoles (voir page 15), qui attirera l'attention sur le comportement à avoir dans un bus.

Transport des élèves entre Fruence et Châtel-St-Denis

Les enfants domiciliés à Fruence et à la Route de Montreux ont la possibilité d'emprunter le bus de ligne des tpf, selon les courses horaires mentionnées ci-après, munis d'un abonnement que les parents se procurent à leurs frais auprès de la gare tpf.

Les élèves des écoles du Bourg, des Misets et de *La Châteloise* sont déposés et repris à la gare. Les trajets entre la gare et l'école se font à pied.

Les élèves de l'école du Lussy changent de bus à la gare. Ils empruntent la course scolaire, mise en place à bien plaisir par la Commune, munis d'un abonnement réalisé par les tpf, sur la base d'une liste nominative fournie par la Commune.

Transport des élèves domiciliés à la Frasse et dans les habitations isolées du nord de Châtel-St-Denis

La Commune a mis en place ce transport, exclusivement scolaire, à ses frais, car le trajet est considéré comme dangereux. Les enfants concernés prennent ce bus selon l'horaire mentionné ci-après, sans abonnement.

Les élèves primaires des écoles du Bourg, de *La Châteloise* et des Misets domiciliés à la Frasse changent de bus à l'école de Prayoud. Ils y prennent le bus reliant Prayoud à l'école du Lussy, via Châtel-St-Denis (arrêt à l'école du Bourg).

Les élèves enfantines domiciliés à la Frasse restent dans le bus scolaire qui les déposera à l'école du Lussy.

Transport des élèves domiciliés à Prayoud

Les élèves enfantines et primaires de l'école du Lussy domiciliés à Prayoud prennent le bus de la Frasse, sans abonnement.

Les élèves primaires des écoles du Bourg, de *La Châteloise* et des Misets domiciliés à Prayoud prennent le bus reliant Prayoud à l'école du Lussy, via Châtel-St-Denis (arrêt à l'école du Bourg).

Transports des élèves domiciliés aux Paccots

La Commune prend en charge ce transport car la distance entre les Paccots, où il n'y pas d'école, et les écoles de Châtel-St-Denis dépasse 2.5 km. Les enfants empruntent le bus de ligne des tpf, selon l'horaire mentionné ci-après, munis d'un abonnement SwissPass. **Les élèves qui ont obtenu un SwissPass pour l'année scolaire 2018-2019 le conservent.** Celui-ci sera réactivé pour l'année 2019-2020. Les parents de **nouveaux élèves** sont invités à déposer au guichet de la **gare de Châtel-St-Denis** une **photo respectant les critères du document ci-joint, d'ici au 19.07.2019.**

Les élèves des écoles du Bourg, des Misets et de *La Châteloise* sont déposés et repris à la gare. Les trajets entre la gare et l'école se font à pied.

Une accompagnante adulte engagée par la Commune accompagne les élèves 1H-2H entre la gare et les écoles des Misets et de *La Châteloise*, et inversement. **Pour le bon fonctionnement de ce service, les parents sont priés d'inscrire leur enfant au moyen du formulaire annexé, à retourner à l'Administration des écoles, Av. de la Gare 33, 1618 Châtel-St-Denis, jusqu'au vendredi 9 août 2019.** Toute absence (maladie ou autre) doit impérativement être annoncée à l'avance au numéro 075 432 07 37.

Transports des élèves de l'école du Lussy

Les élèves enfantines de l'école du Lussy domiciliés à la Frasse, à Prayoud ou dans le nord de la localité empruntent le bus scolaire de la Frasse pour se rendre à l'école du Lussy. Les autres élèves enfantines de l'école du Lussy effectuent les trajets à pied, sous la responsabilité de leurs parents.

Les élèves primaires de l'école du Lussy domiciliés à la Frasse, à Prayoud ou dans le nord de la localité empruntent le bus scolaire de la Frasse pour se rendre à l'école du Lussy.

La Commune a mis en place une ligne scolaire qui relie Prayoud à l'école du Lussy, via l'école du Bourg et la gare, et inversement, de manière à décharger le bus de la Frasse entre Prayoud et l'école du Bourg, ainsi que pour véhiculer jusqu'au Lussy les élèves domiciliés aux Paccots. Des abonnements de bus sont offerts à d'autres élèves de l'école du Lussy, selon leur lieu de domicile, ceci à bien plaisir. La Commune a décidé d'une liste de rues de domicile donnant droit à un abonnement afin que chaque élève ait à effectuer un temps de marche raisonnable. Les élèves les plus éloignés de l'école auront à marcher jusqu'à l'arrêt de bus le plus proche (école du Bourg ou gare). Les élèves qui n'ont pas le droit à l'abonnement de bus se déplaceront à pied entre leur domicile et l'école. Les parents des ayants droit sont avertis personnellement par écrit, par le Service des écoles. Pour les élèves n'ayant encore jamais bénéficié de ce bus, **une photo passeport doit être fournie à la gare de Châtel-St-Denis, d'ici au vendredi 19 juillet.** Dès le lundi 26 août, l'abonnement sera à retirer auprès de l'administration communale, qui demandera aux parents un émolument de Fr. 13.-- pour l'établissement de l'abonnement.

Les élèves primaires de l'école du Lussy au bénéfice d'un abonnement, établi par les tpf sur la base de la liste nominative déterminée par la commune, sont pris et déposés par le bus scolaire à la gare ou à l'école du Bourg, selon l'horaire ci-après. Les autres élèves se rendent à l'école à pied, à vélo ou à trottinette, sous la responsabilité de leurs parents.

Tous les élèves des écoles secondaires et primaires munis d'un abonnement annuel ou mensuel doivent le présenter à tout agent ou chauffeur de bus chargé du contrôle des titres de transport.

L'élève qui ne peut présenter un titre de transport valable doit s'acquitter d'un supplément.

Les titres de transports sont référencés sur SwissPass. La carte plastique sera expédiée directement au domicile de l'élève (pour les élèves domiciliés aux Paccots). Le nom, prénom, la photo et date de naissance sont imprimés sur ce support. Les prestations chargées sur le SwissPass sont consultables sous www.swisspass.ch. Les duplicatas peuvent être commandés dans un point de vente CFF, TPF ou BLS desservi, par téléphone au contact Center CFF +41 (0)848 44 66 88 (CHF 0.08/min) pour CHF 30.--.

BUS SCOLAIRE DE LA FRASSE

Matin	Midi		Arrêts		Après-midi	Soir
07h25	12h59	dép	24 La Frasse, Restaurant	arr	12h10	15h44
07h26	13h00	dép	23 Croisée du Rotzé	dép	12h09	15h42
07h28	13h02	dép	22 Le Maudens	dép	12h07	15h41
07h29	13h03	dép	21 Croisée Rte de Prautey	dép	12h06	15h40
07h30	13h04	dép	20 Croisée du Mollard	dép	12h05	15h39
07h32	13h06	dép	19 Ecole de Prayoud	dép	12h03	15h37
07h34	13h08	dép	18 Chemin Beau-Site	dép	12h01	15h35
07h36	13h10	dép	16 Le Boîteux	dép		
07h38	13h12	dép	17 La Maraiche	dép	11h59	15h33
		dép	16 Le Boîteux	dép	11h57	15h31
07h42	13h16	dép	15 Les Marais 71	dép	11h53	15h27
07h44	13h18	dép	14 Ecole du Lussy	dép	11h51	15h25
07h45	13h19	dép	13 ESV	dép	11h48	15h23
07h53	13h27	dép	27 Ecole du Bourg	dép	11h40	15h15

BUS DE LIGNE DES PACCOTS ET BUS SCOLAIRE PRAYOUD-CHATEL-LUSSY

C.49204	C.49210		Courses horaires		C.49209	C.49215
07h26	12h52	dép	12 Les Rosalys, place	arr	12h06	15h44
07h28	12h54	dép	10 Les Paccots, Ermitage	arr	12h01	15h39
07h29	12h55	dép	9 Les Paccots, village	arr	12h00	15h38
07h36	13h02	dép	5 Fruence	arr	11h53	15h31
07h42	13h08	dép	1 Châtel-St-Denis	dép	11h50	15h28
C.2581	C.2583		Courses scolaires		C.2582	C.2584
07h32	13h07	dép	19 Prayoud	dép	11h58	15h35
07h34	13h12	dép	27 Ecole du Bourg	dép	11h53	15h30
07h43	13h16	dép	1 Châtel-St-Denis, gare	dép	11h49	15h26
07h52	13h24	dép	14 Ecole du Lussy	dép	11h41	15h18



Afin d'aider les élèves à reconnaître le bus qui les concerne, le bus de la Frasse est désigné par un ourson vert et le bus qui relie Prayoud à l'école du Lussy l'est par un ourson bleu.

Numéro de téléphone de la Gare de Châtel-St-Denis : 021 948 70 15

CONSIGNES TPF

Aux parents des élèves des classes enfantines et primaires de Châtel-St-Denis

Comportement dans les transports publics :



Madame, Monsieur,
Chers Parents,

A fin août 2019, votre enfant entrera à l'école ou poursuivra sa scolarité à Châtel-St-Denis. Il sera appelé régulièrement ou occasionnellement à utiliser les transports publics pour se déplacer. Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue sur nos courses et sachez que de notre côté nous mettrons tout en œuvre pour que celles-ci se déroulent en toute sécurité.

Hélas, ces dernières années, nous avons enregistré une recrudescence de cas de mauvais comportements d'élèves, de déprédations au matériel et de mise en danger des autres usagers. Nous savons tous que cela ne concerne qu'une minorité d'élèves, mais le fait demeure et il est préoccupant. Cette situation ne peut être acceptée.

Afin d'y remédier, nous nous permettons de rappeler ci-après les règles essentielles de comportement que chaque élève devrait mettre en pratique lorsqu'il utilise les transports publics de manière à assurer sa propre sécurité et celle des autres usagers, à respecter le conducteur, les voyageurs, les véhicules et les bâtiments publics.

Par ces quelques mots, nous souhaitons attirer votre attention et celle de votre enfant sur ces problèmes de transports. Ce devrait être l'occasion d'en parler avec lui en rappelant les dangers d'un mauvais comportement et les règles élémentaires de bonne conduite dans un lieu public.

Nous sommes certains que vous comprendrez en tant que parents que notre seul objectif est de garantir un déplacement dans de bonnes conditions de vos enfants et de l'ensemble de la clientèle utilisant les transports publics. Nous sommes convaincus que vous parviendrez à attirer l'attention de votre enfant sur les risques encourus en cas de comportement inadapté pendant ses déplacements en train ou en bus.

Il est indispensable qu'une étroite collaboration s'instaure entre tous les partenaires (parents, école, transporteurs) pour que les jeunes usagers des transports publics sentent la volonté commune de trouver une solution à ces problèmes.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension et de votre précieuse collaboration et vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers Parents, à l'assurance de notre parfaite considération.

Transports publics fribourgeois

Règles de comportement à respecter par l'élève

1. Aux abords des arrêts de bus

- Arrive à l'heure pour prendre ton bus car le conducteur ne peut pas toujours attendre (respect de l'horaire, correspondances, etc.).
- Ne t'assieds pas sur le trottoir et ne t'amuse pas à te retirer au dernier moment (risque d'accident accru et stress pour les conducteurs).
- Ne bouscule pas tes camarades car ils pourraient tomber sur la chaussée au moment du passage du bus.
- Ne laisse pas traîner au sol ton sac ou ton cartable (risque de chute).
- Attends l'arrêt complet du bus avant de commander l'ouverture des portes.
- Si la porte du bus est déjà fermée et verrouillée, ne tape pas contre le véhicule et ne le poursuis pas lorsqu'il démarre, éloigne-toi d'abord de la route.

2. La montée dans un bus

- Même si la porte est déjà ouverte et que le bus est équipé à l'extérieur de boutons de commande d'ouverture des portes, appuie à nouveau sur ce bouton pour éviter que les portes ne se referment sur toi.
- Laisse d'abord sortir les personnes qui quittent le bus.
- En entrant par la porte avant du bus, présente spontanément ton titre de transport au conducteur en lui disant simplement « bonjour » (cela crée une ambiance conviviale).
- Dégage au mieux les portes et le couloir central pour permettre une circulation optimale des voyageurs.

3. A l'intérieur du véhicule

- Cède ta place assise aux personnes adultes.
- Tiens-toi aux barres ou aux poignées si tu voyages debout.
- Ne stationne pas sur les marches; tu peux gêner le passage d'autres voyageurs; tu risques de te faire coincer par les portes, de te blesser et de bloquer le fonctionnement des portes (le bus ne démarre plus).
- Ne t'amuse pas avec la poignée de secours, tu provoquerais un freinage d'urgence et l'ouverture des portes avec tout ce que cela implique comme risque pour les passagers.
- Respecte l'interdiction de fumer.
- Respecte les autres usagers et le matériel (pas de graffitis, de sièges lacérés, de pieds sur les sièges, de gomme, de mousse découpée).
- Ne chahute pas.
- Il faut que le bus devienne un espace convivial et sympathique en passant par le respect de chacun. Il ne faut pas oublier que c'est un espace public où chacun a le droit de se sentir à l'aise et en sécurité.

4. A la sortie du bus

- Bien avant l'arrêt où tu veux descendre, presse le bouton « Demande d'arrêt ».
- Reste assis ou tiens-toi aux barres ou aux poignées jusqu'à l'arrêt du véhicule.
- Ne bouscule pas les autres usagers.

5. Précautions pour traverser la route

Ne traverse jamais la chaussée devant le bus sauf s'il y a un passage pour piétons. Utilise toujours les passages piétons prévus à cet effet.

- Ne traverse qu'après t'être assuré que la chaussée est libre.
- Évite de marcher, de jouer, de séjourner sur la chaussée ou un arrêt de bus.

Suivi des cas de comportement délictueux

Si les règles du jeu ne sont pas respectées, le personnel (conducteurs, chefs de gare, contrôleurs) est habilité à intervenir. Les sanctions peuvent aller de la simple réprimande au dépôt de plainte en passant par le retrait de l'abonnement.

Dans le cas d'agression, de déprédations, d'actes de vandalisme, les personnes fautives seront immédiatement dénoncées aux autorités compétentes et plainte sera déposée. Il en sera de même pour les cas où les auteurs de tels actes ne seraient pas connus. Il s'en suivra alors une enquête menée par la Police. Lorsqu'une plainte est déposée, les coupables feront l'objet d'un jugement pénal et peuvent être condamnés à l'amende et/ou à la détention. Dans tous les cas, avec ou sans plainte, l'entreprise émettra ses prétentions civiles pour les dommages causés.

Dans les cas de peu d'importance et de retrait d'abonnement, sans qu'il y ait dommage à la propriété, une lettre de mise en garde vous sera adressée. Un double de cette dernière devra nous être retourné muni de votre signature et de celle de votre enfant.

De plus, pour tous les cas qui nous seront signalés, le Conseil communal en sera immédiatement informé.

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX CONFESSIIONNEL (ART. 23 LS ET 42 RLS)

L'enseignement religieux est prévu dans le cadre de l'horaire hebdomadaire scolaire. Il est organisé et dispensé par la Paroisse protestante et par la Paroisse catholique. Les parents choisissent la religion ou peuvent, sans indication de motifs, déclarer par écrit que leur enfant ne suivra pas les cours d'enseignement religieux confessionnel. Un formulaire ad hoc est disponible auprès des enseignants, sur demande.

COMPENSATIONS DES DESAVANTAGES (ART. 89 RLS)

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm

Adresses utiles

SERVICE DES ECOLES

Ouverture : le matin, du lundi au vendredi

Florence Veri Administration communale
Avenue de la Gare 33
1618 Châtel-St-Denis
021 948 22 09 florence.veri@chatel-st-denis.ch

RESPONSABLE D'ETABLISSEMENT

Joignable du lundi au vendredi

Francine Dévaud Ecole du Lussy
Ch. de Crey-Derrey 1
1618 Châtel-St-Denis
021 948 23 58 / 079 124 63 00 / direction.ep.chatel-st-denis@fr.educanet2.ch

CONSEILLERE COMMUNALE EN CHARGE DE LA FORMATION

Christine Genoud 079 245 50 83 christine.genoud@chatel-st-denis.ch

ECOLES - MERCI D'APPELER UNIQUEMENT EN DEHORS DES HORAIRES DE COURS !

Ecole du Nouveau Bourg	021 948 84 58
Ecole des Misets	021 948 94 90
Ecole <i>La Châteloise</i>	021 948 00 28
Ecole du Lussy	021 931 43 36

INSPECTORAT

Carole Angéloz Route André-Piller 21, 1762 Givisiez
026 305 73 68, carole.angeloz@fr.ch

DIVERS

Accueil extrascolaire	079 945 25 94	aes@chatel-st-denis.ch
AES – Secrétariat	021 948 22 11, touche 4	stephanie.allaman@chatel-st-denis.ch
AES – Cours de musique	079 541 00 41	www.bussardmusicacademy.ch
Association d'accueil familial de jour	021 947 57 75	veveyse@accueildejour.ch
Atelier jeunesse	079 409 87 57	info@atelier-jeunesse.ch
Baby-sitting (Mme Béatrice Stuby)	077 400 73 67	
Bibliothèque publique	021 948 64 14	info@biblio-veveyse.ch
Cinéma Sirius	021 948 94 86	www.cinema-sirius.ch
Conseil des parents	079 631 64 30	conseilparents1618@gmail.com
Croix-Rouge fribourgeoise, Service de garde d'enfants à domicile en cas d'urgence	026 347 39 49	
Ludothèque <i>La Trottinette</i>	021 948 84 35	www.ludo-chatel.ch
Patinoire (Paccots)	021 948 04 05	
Pédibus Fribourg, coordinatrice	076 430 05 58	www.pedibus.ch
Piscine	021 948 81 25	
Service de logopédie, psychologie et psychomotricité (Glâne-Veveyse)	026 652 30 60	www.slpp-gv.ch administration@sas-gv.ch
- Secteur Psychologie	021 948 47 61 / 021 948 85 68	
- Secteur Logopédie	021 948 84 41 / 021 948 84 33 / 021 948 85 67	
- Secteur Psychomotricité	021 948 85 66	

Accueil extrascolaire

Un Service d'Accueil extrascolaire est mis en place à *La Châteloise*, Ruelle Thomas 14. Il est ouvert à tous les enfants des classes de 1^{ère} à 8^{ème} HarmoS de la Commune de Châtel-St-Denis. L'accueil de midi est organisé sur le site de l'école du Lussy pour les élèves de cette dernière. Pour toutes les autres périodes, tous les élèves sont pris en charge à *La Châteloise*. Une accueillante accompagne les enfants des classes 1H et 2H sur le trajet Accueil – école, et inversement.

Le Service d'Accueil extrascolaire a pour mission d'accueillir et encadrer les enfants en dehors des heures de classe, de leur servir des repas de midi équilibrés ainsi que de favoriser leur développement par des activités adaptées à leur âge, selon le projet pédagogique mis en place.

Les enfants sont confiés à une équipe, dont la responsable est Mme Patricia Liechti (079 945 25 94, e-mail : aes@chatel-st-denis.ch).

L'Accueil extrascolaire est ouvert selon les horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	07h00-07h55	07h00-07h55	Fermé	07h00-07h55	07h00-07h55
Matinée	07h55-11h35	07h55-11h35		07h55-11h35	Fermé
Midi	11h35-13h25	11h35-13h25		11h35-13h25	11h35-13h25
Après-midi	13h25-15h10	13h25-15h10		13h25-15h10	13h25-15h10
Soir	15h10-18h00	15h10-18h00		15h10-18h00	15h10-18h00

L'Accueil extrascolaire respecte le calendrier scolaire communal. Il est donc fermé durant les vacances, les jours fériés ainsi que les jours de congé octroyés par la commune ou le canton.

L'inscription se fait au moyen du formulaire ad hoc. Elle est valable pour une année scolaire entière. Les demandes de modification en cours d'année doivent être adressées par courriel à Mme Stéphanie Allaman, secrétaire de l'AES : stephanie.allaman@chatel-st-denis.ch. Elles sont accordées sous réserve des possibilités. Les cas échéant, les frais administratifs sont facturés, à raison de CHF. 50.--.

Les absences liées aux sorties avec la classe (ski, course d'école, etc.) ou toute autre absence prévisible doivent être annoncées par les parents à Mme Patricia Liechti, responsable de l'Accueil, au plus tôt, mais au plus tard 48 heures à l'avance. Les absences imprévisibles (maladie) doivent être annoncées le jour même, entre 07h00 et 08h00, au n° 079 945 25 94 ou par courriel à aes@chatel-st-denis.ch. Les parents ne peuvent en aucun cas solliciter ou compter sur les enseignant(e)s pour transmettre les informations. **En cas d'absence à midi non annoncée, le repas sera facturé.**

Les horaires irréguliers doivent être annoncés 15 jours à l'avance, au moyen du formulaire ad hoc, disponible auprès du secrétariat de l'AES.

Le matin, l'Accueil ouvre à 07h00. Nous demandons que tous les enfants concernés arrivent au plus tard à 07h15.

Le soir, l'Accueil ferme à 18 heures précises. Tout retard des parents ou personnes chargées de venir chercher un enfant sera facturé, à raison de CHF 15.-- la tranche de 5 minutes.

Dépannages : Si, malgré tous les efforts des parents pour solliciter la famille ou des connaissances, aucune solution d'accueil extrascolaire n'est trouvée pour l'enfant, des fréquentations exceptionnelles sont possibles, sous réserve des disponibilités.

Cette fréquentation hors inscription doit être annoncée au moins 24 heures à l'avance auprès de la responsable de l'Accueil.

Règles de vie : Le document relatif aux règles de vie, joint à la lettre de confirmation d'inscription à l'Accueil extrascolaire, doit être signé par les parents et l'enfant concerné puis apporté à Mme Patricia Liechti le premier jour d'Accueil.

Aspects pratiques : Il est demandé à tous les enfants d'apporter une paire de pantoufles, avec leur nom inscrit dessus. Les enfants qui mangent à l'Accueil apporteront également une brosse à dents, avec leur nom inscrit dessus.

Nous vous invitons à bien préparer votre enfant à son nouvel horaire hebdomadaire, ceci quelques jours avant la rentrée des classes, afin que chaque enfant sache quand est-ce qu'il va à l'Accueil. Durant les deux premières semaines, il sera **important d'expliquer chaque matin l'horaire de la journée, de manière à ce que ce soit bien intégré. Ce conseil vaut surtout pour les plus jeunes élèves, des classes de 1^{ère} et 2^{ème} HarmoS en particulier. Ces derniers doivent être informés qu'une accueillante les attendra à la sortie de l'école. Nous vous rendons attentifs au fait que, dès la 3^{ème} HarmoS, les enfants ne sont plus accompagnés sur le chemin école – Accueil et vous demandons de leur apprendre le trajet.**

Les tarifs et règlement en vigueur sont disponibles sur le site internet www.chatel-st-denis.ch

DEVOIRS SURVEILLES

Des devoirs surveillés sont mis en place à l'école du Bourg, à l'attention des élèves des classes de 1^{ère} à 8^{ème} HarmoS, les lundis, mardis et jeudis, selon l'horaire suivant :

HORAIRE : de 15h30 à 16h30

Les enfants inscrits le sont pour toute l'année scolaire.

Mme Chantal Genoud, responsable de la surveillance, sera présente à toutes les études. Toute absence pour maladie ou autre motif doit lui être annoncée au plus tard le jour même, si possible avant 08h00, au 079 251 41 57.

Il s'agit de devoirs surveillés et non assistés. L'objectif est d'offrir aux élèves de l'école primaire de Châtel-St-Denis un espace surveillé leur permettant de faire leurs devoirs dans de bonnes conditions.

Si votre enfant a besoin d'un soutien scolaire, nous vous invitons à rechercher une personne dispensant des cours privés. Une liste d'étudiants disponibles peut aussi être obtenue auprès du Service d'orientation professionnelle, au Cycle d'Orientation de la Veveyse (021 948 81 23).

Inscriptions :

Afin de nous permettre d'organiser au mieux ce service, nous vous saurions gré d'inscrire votre/vos enfant/s **jusqu'au vendredi 9 août 2019**, au moyen de la **fiche annexée à retourner au Service des écoles**, Av. de la Gare 33, 1618 Châtel-St-Denis. Si votre/vos enfant/s a/ont déjà bénéficié de cette prestation durant la dernière année scolaire et que vous souhaitez qu'il/s continue/nt, merci de bien vouloir renouveler son/leur inscription.

Nous rappelons que l'inscription aux devoirs surveillés est un engagement à s'y rendre durant toute l'année scolaire, selon les jours choisis au moment de l'inscription. Nous vous saurions gré de bien vouloir respecter l'organisation de ce service et le travail des surveillantes en envoyant régulièrement votre/vos enfant/s aux devoirs surveillés les jours où il/s y est/sont inscrit/s. Seules les absences justifiées ne seront pas facturées.

REGLES DE VIE DES DEVOIRS SURVEILLES

1. L'enfant s'engage à se rendre aux devoirs surveillés chaque jour où il y est inscrit, durant toute l'année scolaire, selon le calendrier en vigueur.
2. L'enfant s'engage à respecter les horaires (arrivée et départ).
3. L'enfant se conforme aux demandes formulées par la personne responsable.
4. L'enfant respecte le travail des autres et travaille en silence.
5. Une fois ses devoirs terminés, l'enfant doit s'occuper sans déranger les autres (coin dessin, lecture, ... à disposition).
6. L'enfant respecte les locaux, le mobilier et le matériel mis à disposition.
7. L'enfant ne mange pas pendant les devoirs surveillés.
8. L'enfant doit éteindre son téléphone portable dès son arrivée aux devoirs surveillés.
9. Interdiction aux enfants de se promener dans les couloirs.
10. L'enfant doit retirer ses chaussures avant de rentrer en classe.



L'Atelier Jeunesse de la Veveyse (AJV) est une association qui s'engage à promouvoir la qualité de vie, l'intégration sociale et le développement harmonieux de la jeunesse.

L'AJV propose des accueils hebdomadaires ouverts à tous les jeunes du district, de la 7H jusqu'à 18 ans. Ces accueils sont des lieux de rencontre, où les jeunes peuvent venir se détendre et profiter du matériel à disposition (jeux, ordinateurs, cuisine, etc.) durant leur temps de loisirs. Ils fonctionnent selon les principes de l'accueil libre :

- Accueil professionnel assuré par une animatrice socioculturelle au minimum
- Gratuité et libre accès (pas d'inscription)
- Allées et venues libres, sans temps de présence délimité (libre adhésion)
- Libre détermination des activités pratiquées

L'AJV propose également des événements plus ponctuels en lien avec la jeunesse (manifestations, sorties, soirées, etc.) et soutient les jeunes dans la réalisation de leur projet (conseil pour former une association, organiser une soirée, trouver un local de répétition, etc.).

Envie de ?

- Faire un billard
- Te retrouver entre amis
- Ecouter de la musique
- Faire de la pâtisserie
- Jouer au babyfoot et au ping-pong
- Regarder un film
- Créer un groupe de musique
- Etc.

Passe à l'Atelier Jeunesse de la Veveyse!

Le local de Châtel-St-Denis est ouvert pour les élèves de 7-8H
les mercredis (13h30-16h00) et les vendredis (15h30-17h30)

www.atelier-jeunesse.ch -  Facebook -  Instagram @atelierjeunesse

Place d'Armes 5, CP 414 - 1618 Châtel-St-Denis
www.atelier-jeunesse.ch - info@atelier-jeunesse.ch
Tél. +41 (0) 79 409 87 57 / +41 (0) 79 350 28 29

SOCIETES CULTURELLES ET SPORTIVES POUR LES ECOLIERS

SOCIETES CULTURELLES

Cours du conservatoire de Fribourg, instruction musicale et instrumentale	026 305 99 40
Ecole de musique de la Fanfare de Châtel : M. Adrian Jaquet	079 845 65 63
Maîtrise et Prémaîtrise (chant) : Mme Ophélie Rey	078 860 31 83
Musique Club : cours de musique, éveil musical, M. Laurent Michaud	026 912 09 19
Bussardmusicacademy : cours de musique, éveil musical M. Claude Bussard	079 541 00 41
Fanfare de Châtel : Mme Carine Meyer	079 452 88 08
Atelier d'arts, dessin et peinture <i>Indigo</i> , Sandra Leitao Kupferschmid	078 712 83 86

SOCIETES SPORTIVES

Athlética Veveyse, Mme Nathalie Berthoud, n.berthoud3@bluewin.ch	077 435 18 19
Boxing-club : M. François Gilliand, Rte de Champ Thomas 71	079 483 63 64
C.A.S. Dent-de-Lys : Section Jeunesse, M. Blaise Huwiler, huwilerb@hotmail.ch	079 936 00 60
Cyclisme : Cyclomaniacs Veveyse, Frédéric Pilloud	079 536 60 56
Ecole de danse : Suzanne St-Cyr, <i>La Châteloise</i>	021 948 80 40
Ecole du dos et du mouvement : Jeanie Monnard	079 754 46 18
Football-club : M. Jean-François Pachoud	079 416 21 86
Sté de gymnastique : FSG La Persévérance, Séverine Chaperon	
Hockey-Club : M. Alain Favre	021 510 29 90
Judo club : Mme Fanny Grandchamp	021 948 06 54
Kravmaga, M. Orellana	078 794 07 67
Club des lutteurs : M. Quentin Mosimann	078 484 60 78
Ecole de natation de la Veveyse : Mme Astrid Volet	021 922 54 03
Ski-club : M. Patrick Vauthey, 1618 Châtel-St-Denis	021 948 84 85
Taekwendo, M. Americo Brito	079 343 33 99
Tennis-Club Les Paccots : M. Laurent Vilain	021 948 62 44
Tir à air comprimé et petit calibre : M. Laurent Gabriel, 1617 Remaufens	021 948 03 68
Volley-ball club : comité@vbc-chatel.ch	
Zumba pour enfants de 8 à 12 ans, Cindy Vuichard	079 912 18 69

Accès aux bâtiments scolaires – Chemins piétonniers sécurisés

Légende :

- | | | | |
|---|-----------------------------|---|------------------------|
| ① | Parking du PSS supérieur | Ⓐ | Ecole du Bourg |
| ② | Parking du PSS inférieur | Ⓑ | Ecole des Misets |
| ③ | Parking de la Place d'Armes | Ⓒ | Ecole de la Châteloise |
| ④ | Parking du Grand-Clos | — | Trajet sécurisé |

